



C.C.P. 000-0019492-92

Projet de construction d'un parc d'éoliennes sur le territoire de la commune de METTET. Synthèse des réclamations défavorables et favorables.

#### Préliminaires :

Le temps imparti par le législateur pour l'établissement de la synthèse des différents arguments avancés ne peut suffire à poser un diagnostic suffisamment précis, ce que nous ne pouvons que déplorer.

Ainsi, l'exemple de notre entité : nous relevons pour la première enquête 714 réclamations contre le projet et 244 pour la deuxième enquête, soit un total de 958 réponses négatives.

Nous aurions aimé pouvoir relever les redites, les doublons, les envois mêmes adresses et mêmes noms, s'il échet, afin que le nombre exact des opposants soit mieux précisé. Il en est bien évidemment de même en ce qui concerne les envois pro-éoliens. Ce qui est vrai pour les avis négatifs doit l'être pour les avis positifs.

Nous ne pouvons donc que regretter de ne pouvoir vous présenter un travail scientifique avec une approche plus déterminante et rigoureuse. Nous ne pourrions que reproduire les généralités qui apparaissent de manière itérative, notamment dans les formulaires pré-imprimés.

#### Lignes générales des critiques énoncées :

- Le manque de communication de la part de MESA ; première enquête menée pendant les vacances de fin d'année ; mission d'information insuffisante au lieu d'une communication permanente, objective.
- Les principaux acteurs économiques, sociaux et/ou politiques (locaux et régionaux) sont suspectés de collaboration à sens unique avec le promoteur MESA.
- Erreur de procédure à Mettet. (Il s'agit en réalité de la non indication lors du premier affichage du caractère dérogatoire du projet)
- Le seul objectif du projet : le profit financier.
- (On pourrait classer les opposants en deux groupes : le groupe majoritaire des « sages » qui se disent favorables aux éoliennes mais en plus petit nombre et puis les opposants à tous crins dont les arguments sont assésés et sans cesse répétés, contre toute éolienne.)



C.C.P. 000-0019492-92

- Les paysages ruraux, paisibles, bucoliques seront détruits par l'installation d'éoliennes gigantesques. Le projet dans son ampleur et dans la taille des éoliennes apparaît comme incompatible avec le paysage, avec l'environnement retenu.
- La crainte de la perte de valeur de l'immobilier et des valeurs foncières apparaît souvent comme un argument à retenir absolument. Si on doit construire des éoliennes, que ce soit en nombre réduit, dans des zones désertiques, loin de toute habitation.
- Les riverains des éoliennes devraient être dédommagés de quelque moyen que ce soit : rachat des habitations, consommation d'électricité gratuite, versement de la moins value sur les bâtiments...
- Les incidences sur la faune ne sont pas suffisamment prises en compte.
- Le tourisme risque de subir une forte diminution.
- Les incidences sur la santé apportées par le bruit, par les mouvements stroboscopiques, par l'éblouissement, le simple mouvement des pales, la couleur des bouts de pales, les lumières la nuit, la pose de câbles souterrains pour 70.000 volts.
- La multiplication des moyens de production de l'électricité ne peut conduire qu'à une consommation toujours plus grande de l'électricité, ce qui est contraire aux accords de Kyoto.
- Protection du site classé de l'Abbaye de Brogne et de l'Abbaye de Maredsous.

Les arguments en faveur du dossier :

Généralement, les citoyens en faveur des éoliennes ne cherchent pas nécessairement à démontrer pourquoi ils sont pour. Ils le sont, point final.

Les idées qui apparaissent le plus souvent sont les suivantes :

- Les arguments apportés contre les éoliennes n'ont aucun intérêt puisqu'il s'agit de passer la frontière pour constater que le bruit n'existe pas près des engins, que les nuisances sont inexistantes.
- L'argument de zones désertiques en Belgique et en Wallonie relève de la bêtise.
- Il faut exiger des mandataires politiques qu'ils soient beaucoup plus déterminés dans la diversification et la décentralisation de notre production énergétique.
- Il vaut beaucoup mieux investir dans l'éolien que dans le nucléaire.
- L'indépendance de l'Europe en ce qui concerne l'électricité passe par la production d'énergie renouvelable. Tout miser sur le nucléaire créerait une dépendance dangereuse par rapport aux U.S.A.



C.C.P. 000-0019492-92

Puisque nous avons l'opportunité d'en placer dans notre région, faisons en sorte que le projet réussisse.

- Pour les éoliennes, à condition qu'on prévoie les sommes nécessaires au démantèlement dans 20 ans.
- Oui aux éoliennes, à la condition que les communes puissent percevoir des dividendes.

Mettet, le 19 janvier 2004

Le secrétaire communal

G. Croïn

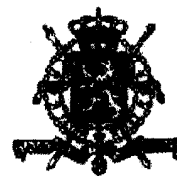
Le bourgmestre

A. Mathieu

**COPIE**

Province de NAMUR  
Arrondissement de NAMUR

Commune de 5640 METTET  
Place Meunier, 1  
Tél. 071. 72.00.80 ou 81



## Enquête éoliennes

### Récapitulatif

#### « Contre » - Entités

Mettet	958
Profondeville	126
Anhée	228
Fosses-la-Ville	201
—	—
	1513

#### « Contre » - Hors entités

	2291
—	—
<b>TOTAL :</b>	<b><u>3804</u></b>

#### « Pour » - Entités

Mettet	445
Profondeville	124
Anhée	163
Fosses-la-Ville	161
—	—
	893

#### « Pour » - Hors entités

	3784
—	—
<b>TOTAL :</b>	<b><u>4677</u></b>



